

# COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

*L'an deux mille quatorze, le vingt novembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le treize novembre 2014 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

### PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, Mme CHIARAMELLO,

*Adjoints au Maire.*

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, M. EL MAHJOUBI, M. RAVIER, M. KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES, M. QUENUM, M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU, M. VON DAHLE,

*Conseillers Municipaux.*

### ABSENTS EXCUSES :

M. PICARD-BACHELERIE

(pouvoir à M. RAVIER)

Arrivé à 21h00

Mme OEHLER

(pouvoir à M. BLANCHARD)

Mme SEVIN-ALLOUET

(pouvoir à Mme YAHYA)

Mme ROCK

(pouvoir à Mme BERNIER)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

*M. Désir QUENUM* qui en accepte les fonctions, est nommé Secrétaire de séance.

## **I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 25 SEPTEMBRE 2014**

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

## **II - COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

## **III - AFFAIRES GENERALES**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - DECIDE d'adhérer au contrat cadre du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France dénommé PASS Territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2019 ;  
 - AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat cadre du CIG et le bulletin d'adhésion à Pluralys, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 2) - APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Mairie d'Ermont par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;  
 - DECIDE d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au contrat d'assurance groupe (2015-2018) et jusqu'au 31 décembre 2018, pour les agents CNRACL, pour les risques décès et accident du travail au taux de 1,93% de la masse salariale assurée (traitement indiciaire brut annuel sans NBI), frais du CIG exclus, avec une franchise de 0 jour sur le risque accident du travail ;  
 - PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,05 % de la masse salariale assurée (traitement indiciaire brut annuel sans NBI), viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;  
 Et à cette fin,  
 - AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe ;  
 - PREND ACTE que la Mairie d'Ermont, adhérente, pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 3) - PROCEDE aux créations et suppressions de postes comme suit :

NOMBRE	POSTES A CRÉER	SERVICES	MOTIFS
1	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Vie de Quartier	Recrutement
1	Ingénieur	Services Techniques	Recrutement
2	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Services Techniques	Examens professionnels
2	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe à 35%	Vie de Quartier	Recrutements
<b>6</b>	<b>POSTES CREEES</b>		
NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER	SERVICES	MOTIFS
1	Attaché Principal	Direction Générale	Promotion
1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 100%	Conservatoire	Modification taux d'emploi
1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 47,50%	Conservatoire	Modification taux d'emploi
1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 10%	Conservatoire	Modification taux d'emploi
1	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 81,25%	Conservatoire	Modification taux d'emploi
<b>5</b>	<b>POSTES SUPPRIMES</b>		
<b>TOTAL VILLE EFFECTIFS BUDGETAIRES</b>			<b>513</b>
<b>TOTAL POLE CULTUREL EFFECTIFS BUDGETAIRES</b>			<b>40</b>

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35      Votants : 35      Abstentions : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU)**

**Pour : 31**

- 4) - DECIDE de procéder à une réfaction de 7 900 € de la pénalité initiale afin de fixer à 2 000 € le montant des pénalités applicables à la société SFR Business Team pour le retard lié à la mise en œuvre de la présélection. Ce montant est calculé sur la base du coût annuel des prestations rapporté au nombre de jours de retard.  
Marché concerné : Marché n°95120 14 007 relatif à la fourniture de services de téléphonie filaire pour la Commune d'Ermont, le CCAS d'Ermont et le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès - Lot n°2 : Acheminement des communications sortantes accessibles en présélection du transporteur.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35      Abstentions : 0      Votants : 35      Pour : 35**

*Arrivée de M. PICARD-BACHELERIE à 21h00*

- 5) - DECIDE de modifier la convention type de mise à disposition d'un logement à titre précaire et révocable concernant plusieurs de ses dispositions (dépôt de garantie, résiliation, assurance du locataire) ;  
 - APPROUVE la convention type de mise à disposition d'un garage à titre précaire et révocable ;  
 - AUTORISE le Maire à signer les conventions à venir.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35      Abstentions : 0      Votants : 35      Pour : 35**

- 6) - DONNE un avis défavorable au projet et demande aux autorités préfectorales de proposer la fusion de la communauté d'agglomération Val-et-Forêt et celle du Parisis afin de préserver l'unité du bassin de vie d'Ermont-Eaubonne.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35      Abstention : 1 (M. von DAHLE)      Votants : 35**

**Pour : 34**

- 7) - ADHERE à l'Association Unis-Cité Ile-de-France pour l'année civile 2015 ;  
 - AUTORISE le versement d'une subvention de 10 000 € selon les modalités suivantes : 50% à la signature de la convention ; 30% au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ; 20% avant le 30 juin 2015 ;  
 - APPROUVE les termes de la convention de partenariat 2014/2015 avec l'association Unis-Cité ;  
 - AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tout document s'y afférant.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 8) - APPROUVE les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'Association des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles d'Ermont et la commune ;  
 - AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec le Président de l'Association des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles d'Ermont.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 9) - PREND ACTE de la présentation du rapport relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2013.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

#### IV - **ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

**Jeunesse :**

- 1) - APPROUVE la mise en place des bourses aux mérites dont l'enveloppe totale est de 1 000 euros selon la répartition suivante :
- Brevet du collège : 100 € par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires, 1 par collège)
  - SEGPA : 100 € sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire)
  - CAP ou BEP : 100 € par élève sous forme de bons cadeaux (3 bénéficiaires, 1 par établissement)
  - BAC et CFA : 100 € sous forme de bons cadeaux (4 bénéficiaires, 1 par établissement)
- Décide de fixer un délai pour la perception des bons cadeaux en cas d'absence du récipiendaire à la cérémonie à un mois suivant le déroulement de celle-ci.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 2) - APPROUVE la mise en place des « Chantiers Jeunes » en 2015 ;  
 - VALIDE le règlement et autorise le Maire à signer les conventions à venir avec les partenaires qui souhaiteront intégrer le dispositif.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

**Les Centres Socio – Culturels :**

- 3) - APPROUVE le projet social du centre socio-culturel des Chênes ;  
 - Autorise le Maire à signer les conventions afférentes au renouvellement de l'agrément avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 4) - APPROUVE le projet social du centre socio-culturel François Rude ;  
 - Autorise le Maire à signer les conventions afférentes au renouvellement de l'agrément avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 5) - ALLOUE une subvention de 300 euros à chacune des deux associations suivantes :
- le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et ;
  - le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD).
- Autorise le Maire à signer tout document afférant aux modalités de versement de cette subvention.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 6) - DECIDE d'approuver les termes de la nouvelle convention d'objectifs et de financement CLAS proposée par la C.A.F. du Val d'Oise pour les deux centres socioculturels municipaux ;  
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y afférant.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

## V - EDUCATION

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - APPROUVE le versement d'une aide financière complémentaire au projet « Faites de la musique » pour les classes de Madame Bellens et Madame Pentecôte ;  
- FIXE le montant de la subvention versée sur la coopérative scolaire de l'école élémentaire Eugène Delacroix à 560 € ;  
- IMPUTE les dépenses sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2014.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 2) - APPROUVE le versement d'une aide financière complémentaire au projet « Agir et s'exprimer avec son corps, se déplacer sur des engins roulants » des enseignants de l'Ecole E. Delacroix ;  
- FIXE le montant de la subvention versée sur la coopérative scolaire de l'école maternelle Eugène Delacroix à 488 €.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 3) - ATTRIBUE une subvention au collège Jules Ferry d'un montant de 330 € pour le voyage en Angleterre de 27 élèves de classe de 3<sup>ème</sup> prévu du 13 au 17 avril 2015. Ce séjour pédagogique vise à enrichir leurs connaissances en histoire des Arts grâce à la visite d'Oxford et de Londres.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 4) - DECIDE de reconduire le dispositif d'aide aux échanges scolaires pour l'année scolaire 2014/2015 ;  
- AUTORISE le Maire à signer dans le cadre des échanges scolaires les conventions pour l'année scolaire 2014/2015 avec les collèges Jules FERRY et Antoine de EXUPERY ;  
- FIXE pour l'année scolaire 2014/2015 le montant des participations familiales comme suit :  
a) Par les familles ermontoises :  
■ 164 euros/élève pour les échanges anglais  
■ 102 euros/élève pour les échanges allemands  
■ 294 euros/élève pour les échanges espagnols  
b) Par les familles domiciliées hors commune :  
■ 344 euros/élève pour les échanges anglais  
■ 284 euros/élève pour les échanges allemands  
■ 466 euros/élève pour les échanges espagnols  
- FIXE l'indemnité versée aux familles ermontoises accueillant les professeurs étrangers comme suit : 17 euros par jour.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

## VI - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - AUTORISE le Maire à signer avec l'entreprise CRAM, l'avenant N° 11 pour une moins-value de 86 090,49 € HT portant ainsi le montant du marché de 904 423,49 € HT à 818 333,00 € HT.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstention : 1 (M. von DAHLE) Votants : 35  
Pour : 34**

- 2) - AUTORISE le Maire à signer la convention d'implantation et d'usage de bornes enterrées destinées à la collecte sélective des emballages, du verre et des ordures ménagères résiduelles entre le syndicat Emeraude, la copropriété « Résidence Louis Dessard » et la commune.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

## VII - FINANCES

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - PREND ACTE de l'organisation et de la tenue en son sein d'un débat portant sur les orientations du budget de la Commune et des services annexes pour l'année 2015.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 2) - SOLLICITE auprès d'Arcadi Ile-de-France une aide financière, fixée par l'établissement en fonction des projets et proposée dans le cadre du Dispositif d'accompagnements ;  
- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y afférant.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 3) - AUTORISE le Maire à signer avec l'Association Paroissiale d'Ermont, représentée par son Président, Monsieur Philippe Neveu, la convention de mise à disposition de quatre chalets à titre gracieux, du 12 au 14 décembre 2014, pour l'organisation du Marché de Noël.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 4) - AUTORISE le Maire à signer avec l'Association des Commerçants du Centre Ville, représentée par sa Présidente, Mademoiselle Amal SAADI, la convention de mise à disposition d'une tente-parapluie et une trentaine de chaises à titre gratuit, pour le samedi 20 décembre 2014, dans le cadre de leurs animations de Noël.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 5) - AUTORISE le Maire à signer avec la Commune de Sannois, représentée par son Maire, Monsieur Bernard Jamet, la convention de mise à disposition de six chalets avec boîtiers électriques, à titre gratuit, à compter du lundi 15 décembre 2014 jusqu'au début janvier 2015, pour l'organisation d'un Marché de Noël.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 6) - AUTORISE la sortie de l'inventaire, au budget annexe Pôle Culturel, de la console numérique Yamaha D2000 V2, référencée sous le numéro d'immobilisation 2003AUTTHEA002.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 23h05.*



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hugues PORTELLI.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet sous huitaine.

**AFFICHE le 27 NOVEMBRE 2014**